

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17145833

ie

TRIBUNAL DE COMMERCE

05 OCT. 2017

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0442 457 283**

Dénomination

(en entier) : **IMMOBILIERE DE LA CROYERE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de la Croyère 126 - 7100 La Louvière**

Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal du gérant et de l'AG du 21/09/2017

Extrait du PV du gérant du 21/09/2017

Le gérant décide de transférer le siège social à dater du 22 septembre 2017, à l'adresse suivante : Rue du Pays-Bas 4 à 6061 Montignies-sur-Sambre.

Extrait du PV de l'AGE du 21/09/2017

Il est procédé à la nomination d'un nouveau gérant, la SPRL Invest de la Houzée (TVA BE 0890.106.444), sise rue du Pays-Bas 4 à 6061 Montignies-sur-Sambre, représentée par son représentant permanent, Monsieur Alain Gaume.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat du gérant est exercé à titre gratuit.

En sa qualité de gérant, la SPRL Invest de la Houzée, représentée par son représentant permanent Monsieur Alain Gaume, représentera la société et pourra poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Le gérant représentera également la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

La démission de Monsieur Alain Gaume en tant que gérant est constatée, avec effet immédiat. Monsieur Alain Gaume est remercié pour la manière dont il a exercé son mandat.

Par vote séparé, l'assemblée donne, à l'unanimité des voix, décharge complète et intégrale au gérant pour son mandat exercé durant l'exercice en question.

Pour extrait analytique confirme

La SPRL Invest de la Houzée, représentée par son représentant permanent, Monsieur Alain Gaume, gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/10/2017 - Annexes du Moniteur belge